

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

### Séance du 4 avril 2023

-----

Date de convocation : 30 mars 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16    Procurations : 3    Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 4 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Frédéric TABONE, Edith GRAVELEAU.

EXCUSÉS : Alexandre LARRUHAT, Bérénice DABAN, Olivier CHARRET

PROCURATIONS : Alexandre LARRUHAT à Jean-Marc DOURAU, Bérénice DABAN à Audrey VANHOOREN, Olivier CHARRET à Marc CANTON

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

### **DÉLIBÉRATION N° 2023-21 : Projet photovoltaïque**

Dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux, la commune d'Asson souhaite procéder au remplacement de la toiture de la salle de sports Jean Labarrère.

De plus, dans une démarche écoresponsable, la commune d'Asson souhaite s'investir dans le développement des énergies renouvelables et profiter de ces travaux pour renforcer la toiture et y installer des panneaux photovoltaïques (salle de sport Jean Labarrère + salle de l'Isarce).

L'ensemble du projet est estimé à 733 000 € TTC. Il s'agit d'un investissement important qui permettra de satisfaire plusieurs objectifs : remplacement de la toiture de la salle de sports qui présente plusieurs fuites, réduction de notre consommation d'énergie (grâce à une meilleure isolation et à l'autoconsommation potentielle de l'électricité produite), assurer des recettes durables pour la commune pour les années à venir (via la vente d'électricité).

Le projet a fait l'objet d'une étude technique (diagnostic charpente) de la part des services de l'APGL (Agence Publique de Gestion Locale), et d'une étude économique sur 20 ans réalisée en interne, qui montre son intérêt financier. Ces études ont été présentées en séance plénière au conseil municipal le 22 février 2023.

Afin de financer cet investissement, il convient de solliciter de l'Europe, de l'Etat et de tout autre partenaire institutionnel, le maximum de subventions possibles pour ce type d'opération. M. le Maire précise que le recours à l'emprunt s'avère nécessaire et demande de l'autoriser à contacter les banques.

**Plan de financement prévisionnel**

<b>DEPENSES</b>			
	HT	TVA	TTC
1 - Désamiantage	60 000,00 €		
2 - Renforcement charpente	163 833,33 €		
3 - Couverture Bac Acier	130 000,00 €		
4 - Zinguerie	20 000,00 €		
5 - Divers	25 000,00 €		
Actualisation	20 000,00 €		
<b>Sous-Total Toiture</b>	<b>418 833,33 €</b>		
6 - Panneaux photovoltaïques + onduleur	192 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>610 833,33 €</b>		<b>733 000,00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
Subventions (FEDER, DETR, Département...)			330 000,00 €
Emprunt			403 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>733 000,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

**DECIDE :**

- d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel,
- de solliciter les subventions de l'Etat et de tout autre partenaire susceptible d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre de la réalisation de ce projet,

**AUTORISE** le Maire à :

- lancer les consultations pour le choix de la maîtrise d'œuvre,
- contacter les banques,
- à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**VOTE**

<b>POUR</b>	<b>19</b>
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

